

N°BC2007.1/13

**OBJET :** **Enseignement public musical** - Autorisation de recourir à Monsieur BARBE Thierry, contrebassiste, pour le concert « Mendelssohn » qui a eu lieu le 26 Novembre 2006 à l'Auditorium de Créteil.

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2002.6/121 du 2 octobre 2002 modifiée, donnant délégation au Bureau Communautaire pour fixer le taux de rémunération d'intervenants dans le cadre des manifestations organisées dans les équipements culturels communautaires,

**CONSIDERANT** l'intérêt que présentait le concert « Mendelssohn » qui a eu lieu à l'Auditorium de Créteil,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire appel à Monsieur BARBE Thierry, contrebassiste, pour mener à bien ce projet,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** l'intervention et la rémunération de Monsieur BARBE Thierry, contrebassiste, pour le concert « Mendelssohn » qui a eu lieu à l'Auditorium de Créteil.

**ARTICLE 2 :** **FIXE** le taux de vacation à 70 € net le service, soit 75,89 € brut.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que le coût total pour la collectivité s'élèvera à 227,67 €, pour 3 services.

**ARTICLE 4 :** **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2007 de la Communauté d'Agglomération.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN JANVIER DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA